



**FÉDÉRATION MUSICALE
DE SAVOIE**

ASSURANCES

LCS Assurances (AXA) pour assurer votre association

La Fédération Musicale de Savoie a choisi d'adhérer à la Compagnie LCS Assurances et plus particulièrement à sa branche Assurances Associations qui gère les contrats des associations musicales et théâtrales.

Pour toute nouvelle souscription :

Contactez directement :

Cabinet LCS Assurances

A l'attention de M. Geoffroy de LA CHAPELLE

40 Avenue René Cassagne 33150 CENON - Tél : 05.40.12.91.84

Mail : agence.lcsentreprise@axa.fr

Site Internet : <https://www.assurances-associations.fr>

Procédure de souscription :

- Souscription et validation du contrat directement en ligne sur le site Internet :

<https://www.assurances-associations.fr>

- Règlement : soit par carte bancaire, soit par chèque.
- Imprimer le contrat, le signer et l'envoyer à la Compagnie LCS Assurances pour validation définitive.
- Le renouvellement de l'assurance se fait ensuite par tacite reconduction.
- Possibilité d'effectuer une simulation tarifaire en ligne.

En cas de sinistre :

- Télécharger la déclaration de sinistre (ou demander un exemplaire à la FMS) et la compléter
- Joindre la liste des membres de l'association (*en cas de dommages corporels*)
- Joindre la liste des instruments assurés par l'association en précisant la marque et/ou le n° de série de l'instrument si cela est possible (*en cas de réparation d'instrument*)
- Joindre le devis de remise en état de l'instrument (*la société choisit son réparateur*) et adresser l'ensemble de ces documents à la Compagnie d'assurances, par e-mail : agence.lcsentreprise@axa.fr, avec une copie, pour information, à la Fédération Musicale de Savoie.

Nous restons à votre disposition pour vous aider ou vous apporter tout autre éclaircissement que vous pourriez souhaiter.

29/11/2023